nommés au commandement de torpilleurs de la défense mobile de Saïgon.

— Le lieutenant de vaisseau Laumonier est nommé avec son grade dans le cadre de réserve.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Conseils généraux

PAS-DE-CALAIS. — La division du canton de Lens ayant amené la formation du canton Ouest, M. Lamendin, député, maire de Liévin, a été élu hier conseiller général de ce canton par 5,803 voix sans concurrent.

MORBIHAN. — Le comité républicain du canton de Plouha (Côtes-du-Nord) s'est réuni hier après-midi pour procéder à l'élection du candidat au conseil général pour le siège laissé vacant par la retraite de M. Bessard, maire de Plouha.

Deux candidats étaient en présence : M. Armand Dayot, inspecteur des beaux-arts, vice-président des Bleus de Bretagne, et M. Robert Arnoez, chef adjoint du cabinet du président du conseil, et fils du député de l'arrondissement.

Après avoir entendu les deux candidats le vote a eu lieu. Cinquante-neuf voix contre trente-quatre ont proclamé M. Armand Dayot candidat du comité républicain pour les élections du 31 juillet.

Le concurrent réactionnaire ne s'est pas rencore fait connaître.

NOUVELLES DU JOUR

ENCORE LE CAS CUIGNET

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

Voulez-vous me permettre de revenir sur le cas du commandant Cuignet? — Aussi bien votre rédacteur l'avant-hier en faisait un peu le cas du général André, et celui d'hier, en fait, par surcroît, le cas de nos règlements militaires.

Ni le commandant, ni le général, ni nos règlements ne méritent, à mon avis, tant de sévérité.

Certes, si les faits étaient tels que le pense votre rédacteur, il n'y aurait rien à reprendre à son raisonnement. Mais, s'il est établi, par exemple, que jamais un examen médical provoqué par l'autorité militaire ne peut avoir pour effet l'internement dans une maison d'aliénés, que devient cette affirmation « du surpaulion sur les pouvoirs, déjà exorbitants, de l'administration préfectorale? »

Il y a eu là, évidemment, une confusion qui s'explique lorsqu'on n'est pas absolument au courant des usages et des règlements en vigueur dans l'armée, sur cette matière.

Voici comment les choses se passent : Un officier, pour une raison quelconque, paraît ne plus remplir les obligations de sa charge. Si cette incapacité peut trouver son excuse soit dans une infirmité temporaire, soit dans un état de fatigue cérébrale ou nerveuse dont les causes apparaissent plus ou moins nettement, l'autorité militaire agit toujours de la même manière.

Elle s'attache à faire résulter de cet état de santé une atténuation qui lui permette de sauvegarder la situation ultérieure de l'officier, tant au point de vue de sa solde qu'au point de vue disciplinaire.

Il en est ainsi dans les cas notamment où une surexcitation momentanée, explicable, a porté cet officier à commettre des actes qui, dans les circonstances ordinaires, lui vaudraient une répression décisive.

Vous voyez qu'on est loin de la « menace à la liberté individuelle. »

Au surplus, il est bien entendu que, s'il y avait folie avérée, on ne pourrait plus conserver l'officier dans les cadres. Mais alors, redevenu simple citoyen, il serait soumis, comme tous les autres, aux éventualités prévues par la loi de 1838. (Intervention de l'autorité préfectorale — nécessaire, asile d'aliénés, etc.)

Rien de si grave ne menace, fort heureusement, le commandant Cuignet.

Cet officier est depuis cinq ans dans un état de tension d'esprit que tout le monde conçoit.

Il est, sinon le principal, du moins le définitif auteur de la revision. Et si ceux qui ont livré le combat dans un camp ou dans l'autre ont pu quelquefois perdre leur sang-froid, que doit-il en être pour un homme qui, ayant rendu la revision inévitable, n'en reste pas moins convaincu qu'elle est sans objet? Son rôle dans toute l'affaire implique la plus entière bonne foi et c'est même ce qui lui vaut la sympathie indulgente de ceux-là mêmes qu'il incrimine.

Cette sympathie, il l'a éprouvée du général de Galliffet dans les conditions rappelées à la tribune, il l'a éprouvée de la part du général André lorsque ce dernier a proposé sa réintégration dans l'armée, il l'éprouve encore même dans les procédés employés à l'heure actuelle pour réprimer ses écarts de langage ou de plume.

Ces écarts sont tels qu'on a pu rappeler l'exclamation du procureur général à la lecture des lettres du commandant : « mais le ministre aurait dû vous chasser de l'armée ».

Et puisqu'il est question de garanties, remarquons tout de suite qu'un ministre ne peut *chasser un officier de l'armée*. Le dernier mot, s'il doit être rigoureux en pareille matière, appartient, vous le savez, aux pairs de l'officier.

Mais le ministre a le droit et le devoir de suspendre de ses fonctions un officier qui ne remplit plus les obligations nécessaires de respect et d'obéissance, faute desquelles toute troupe organisée deviendrait un danger public.

Les pouvoirs légaux lui permettent de prononcer la mise en retrait d'emploi et à le choix, ou de la prononcer, par mesure de discipline, ce qui prive l'officier frappé de la majeure partie de sa solde, soit en invoquant des « infirmités temporaires », qui lui permettent d'atténuer le caractère répressif de cette mesure, et ses effets pécuniaires.

Pour appuyer une décision pareille, il sollicite l'avis des médecins. Il n'est pas pour cela constitué de commission exceptionnelle. L'avis du médecin du corps, qui est le médecin habituel de l'intéressé, contrôlé par l'avis d'un médecin indépendant du premier, suffit au ministre pour conserver à l'acte répressif auquel il est obligé un caractère de bienveillance non équivoque.

Bref, malgré tout le tapage résultant de l'appel aux Chambres fait par le commandant Cuignet, tout ce que nous savons de ce qui a été fait permet d'affirmer qu'on ne s'est jamais départi, même en ce qui concerne notre camarade, des formes légales, bienveillantes même, dont le respect contribue à donner à la revision d'aujourd'hui un caractère apaisant, tout différent de celui que la force des choses et les passions du moment ont imprimé à la revision d'il y a quatre ans.

Et franchement, il ne faut pas s'en plaindre.

Un ancien camarade du commandant Cuignet.

LE GÉNÉRAL OBROUTCHEV

Nous avons annoncé précédemment la mort du général Obroutchev, aide de camp général, ancien chef d'état-major général de l'armée russe, décédé dans la nuit du 7 au 8 juillet, au château de Jaure (Dordogne). Cette propriété de famille de Mme Obroutchev, qui est, comme on sait, d'origine française, était devenue la résidence préférée du général depuis qu'il avait quitté ses fonctions de chef d'état-major général, c'est-à-dire depuis 1897; il y passait d'ordinaire les étés et vivait l'hiver à Saint-Pétersbourg, où il prenait part aux délibérations du Conseil de l'Empire. La France était devenue de la sorte la véritable patrie d'adoption du général; il y jouissait parmi les habitants de Jaure et des villages voisins d'une grande popularité, due à sa modestie bienveillante et à sa charité sans bornes.

Le général Pendezec, chef d'état-major général, s'est rendu dans la journée d'hier à Jaure; il a reçu l'expression des désirs de Mme Obroutchev en ce qui concerne les obsèques de son mari. Le corps du défunt sera transporté dans la soirée du 13 juillet à la gare de Neuvic, sous l'escorte de plusieurs brigades de gendarmerie. Le 15 au matin, un service religieux sera célébré à l'église russe de la rue Daru. Postérieurement à cette cérémonie, le corps sera transporté en Russie, sous la garde d'un officier français.

Une cérémonie religieuse devait avoir lieu dans l'après-midi d'hier à Jaure. Elle a été contremandée à la suite du refus fait par le curé de Grignols de réciter des prières sur le cercueil du général, qui n'est pas catholique romain, mais grec orthodoxe; le vicaire général, consulté par dépêche, n'a pas cru devoir forcer la résistance du curé.

LA SITUATION A BREST

(Dépêche de notre correspondant particulier)

Brest, 11 juillet.

A la suite de la journée de vendredi, le préfet maritime a pris un ordre prescrivant aux marins d'être à leurs bords à huit heures du soir. Les marins rendent responsable la municipalité socialiste de leur privation de liberté. Aussi, hier soir, les marins de l'escadre qui attendaient les embarcations devant les ramener à bord ont manifesté aux cris de : « A bas Vibert! A bas la municipalité! Pour aux, nous allons à Cherbourg! » Plus de cinq cents personnes, massées sur le grand pont, acclament les marins.

Un mécanicien, Massé, âgé de vingt-sept ans, a été arrêté pour insultes aux soldats de garde à la porte de la caserne Fautras.

La grève générale du bâtiment est votée en principe pour samedi prochain. Le syndicat du bâtiment et similaires réclame la suppression du marchandage et du travail aux pièces, une augmentation de salaire de 0 fr. 50 par jour avec minimum de 4 francs, la suppression totale du travail du dimanche, un maximum d'heures de travail de dix heures par jour, le payement des heures supplémentaires double, la paye tous les seconds samedis sans retenue sur les salaires, une indemnité de 1 franc par jour pour les travaux exécutés à plus de cinq kilomètres en dehors de la ville.

Les corporations intéressées sont les suivantes : plâtriers, menuisiers, charpentiers, peintres, maçons.

Hier a eu lieu, à la cathédrale d'Agen, une cérémonie solennelle de la remise des crucifix enlevés des tribunaux. L'évêque était présent.

M. Vassillière, directeur au ministère de l'agriculture, a visité, hier, le concours régional agricole de Nancy et a assisté, à la salle Poirel, à la distribution des récompenses aux exposants. Ont été nommés :

Officiers du Mérite agricole, MM. Musquart, de Lenoncourt, Picore, professeur d'agriculture à Nancy.

Chevaliers du Mérite agricole : MM. Camille Canin, à Millery; Aubry, négociant en vins à Nancy; Bonnet, à Toul; Fallez, à Art-sur-Meurthe; Bussienne, à Nancy; Sarazin à Dijon; Maire, à Arrancy; Quenet, à Saint-Clément; Duval, constructeur à Nancy.

RÉUNIONS ET CÉRÉMONIES

M. Trouillot à Pontarlier

Hier a eu lieu à Pontarlier un banquet de 1,200 couverts offert par le comité radical de l'arrondissement en l'honneur du ministre du commerce.

M. Trouillot, président, ayant à sa droite M. Magnin, maire de Pontarlier, président du comité, et à sa gauche M. Roger, préfet du Doubs.

A la table d'honneur se trouvaient un grand nombre de représentants des comités républicains du Doubs, du Jura et du Haut-Rhin.

M. Trouillot prononce un discours dans lequel il montre l'urgence d'achever l'œuvre entreprise contre toutes les réactions coalisées. Il fait ressortir l'importance de la loi qui supprime l'enseignement congréganiste, loi qui dans trois mois aura reçu sa pleine application. Il fait appel à l'union plus nécessaire que jamais des républicains.

Le ministre est salué par une ovation.

D'autres discours sont ensuite prononcés par les personnalités politiques présentes, et M. Magnin fait voter un ordre du jour d'approbation pour la politique du gouvernement.

M. Doumergue dans le Gard

Une fête de l'enseignement a eu lieu, hier, à Sommières, sous la présidence de M. Doumergue, ministre des colonies, député de la circonscription. Le curé a affirmé son attachement aux institutions actuelles. Le ministre lui a répondu que si tous les membres du clergé avaient ses opinions chacun restant dans son rôle, bien des conflits seraient évités.

Au pasteur protestant, il a dit que la justice, la paix et la fraternité rendront notre pays prospère.

Au banquet qui a suivi, M. Doumergue a dit qu'« il est nécessaire qu'il n'y ait plus dans notre pays qu'un enseignement fondé sur la raison et la science. » Parlant de l'œuvre du gouvernement, il assure que « cette œuvre laïque ne s'est pas arrêtée aux frontières de France; elle s'est étendue aux colonies, ayant vu tout le mal que les passions religieuses développées par le cléricalisme faisaient à la France, le ministre a cru de son devoir de préserver les nouvelles terres françaises de cet esprit de division et de stérilité ». Parlant de l'œuvre gouvernementale, il dit : « si nous allons lentement, c'est que nous voulons aller sûrement. Les hommes qui ont la responsabilité de diriger le pays, d'être à la tête d'un grand parti, ont pour devoir de ne pas soumettre leur œuvre au hasard des attaques adverses sans s'assurer des résultats acquis. Le gouvernement n'est pas de ceux qui cherchent l'approbation de l'opinion par l'étalage d'un programme futur mais par l'application des réformes effectuées ». Le ministre pense que l'œuvre accomplie au jour présent doit valoir au gouvernement qu'on lui fasse crédit pour l'avenir. M. Doumergue a été très applaudi.

M. Caillaux au Mans

M. Caillaux, ancien ministre des finances du cabinet Waldeck-Rousseau, a fait hier, au Mans, devant les délégués de la Fédération départementale des comités républicains, une conférence traitant de la « politique économique et financière ».

En débutant, l'orateur, faisant allusion aux derniers incidents politiques, a déclaré que les républicains élus, s'ils ne sont pas toujours d'accord sur certaines questions, ne doivent avoir aucune divergence sur les principes.

Il y a, dit-il, dans ce pays, un immense danger : c'est d'attirer le virus césarien. Ayez la haine du césarisme; craignez ses manifestations, sous quelque forme qu'elles se présentent; combattez les méthodes de gouvernement qui réveillent le goût du pouvoir personnel.

Entrant ensuite dans le sujet de sa conférence, M. Caillaux expose quelles doivent être, à son sens, les idées directrices qui dominent tout programme de politique économique et financière. Il indique que les orateurs qui récemment ont traité ces questions ont développé de vastes plans d'augmentation de dépenses sans mettre en face des ressources correspondantes. Ils ont, en cela, ressemblé au personnage du vaudeville qui proposait de demander plus d'argent à l'impôt et moins d'argent au contribuable.

Montrant l'inanité de la formule socialiste qui tend à l'institution d'un certain nombre de monopoles qui ne donneraient que des bénéfices illusoires, le monopole des assurances notamment, M. Caillaux discute rapidement quelques-unes des théories de ce parti dont le programme consiste trop à supposer les abus sur les abus, au lieu de leur faire une chasse obstinée, sauvage.

Il fait le procès du système des primes — primes à la marine marchande, primes sur la filature de soie, etc. — et de la protection douanière excessive. Il plaide en faveur du retour à la liberté commerciale sacrifiée par M. Méline en 1892.

M. Caillaux conclut par un éloquent appel à la lutte pour le bien général contre les intérêts particuliers coalisés.

Les fêtes de Taverny

La commune de Taverny célébrait, hier, deux inaugurations : la nouvelle rue de la Station et la nouvelle école de Beauchamps. Avec cette double fête coïncidait celle de la Fédération des syndicats agricoles et horticoles du département de Seine-et-Oise.

A dix heures et demie, le préfet de Seine-et-Oise, M. Poirson, le maire, M. O. Dubois, entouré des membres de la municipalité et de M. Maurice Berteaux, député, recevaient à la gare le représentant du gouvernement, M. Peigné, fils du général commandant le 9e corps, chef du secrétariat particulier du ministre de l'agriculture.

Le cortège s'est d'abord dirigé en voiture vers le hameau de Beauchamps, où a eu lieu la visite de la nouvelle école, dont les locaux clairs, spacieux et salubres répondront mieux qu'l'ancienne aux besoins de cette petite agglomération qui prend de plus en plus d'extension et qui compte à cette heure une population scolaire de cinquante-deux enfants. Un vin d'honneur a été offert, puis l'on a regagné Taverny où les autorités et les invités, après avoir parcouru le nouveau boulevard de la gare tout paroissé, ont pris part au banquet populaire servi dans la vaste salle des fêtes et présidé par M. Peigné. L'excellente fanfare de Saint-Leu s'est fait entendre.

Les municipalités des communes avoisinantes : Saint-Leu, Ermont, Pierrelaye, Montigny, Bessancourt, les délégués cantonaux, les présidents des syndicats agricoles, etc., assistaient à ce banquet, à l'issue duquel des discours ont été prononcés par le maire de Taverny, le préfet, MM. Dastre, professeur au Collège de France et maire d'Ermont, Maurice Berteaux, Aimond et le représentant du gouvernement.

M. Peigné, après avoir rendu hommage au labeur fécond et au loyalisme républicain des populations agricoles de Seine-et-Oise, a distribué quelques croix du Mérite agricole, entre autres celle de commandeur, conférée à M. O. Dubois, le maire de Taverny.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi, 11 juillet. — Le temps reste beau et très chaud sur le nord-ouest de l'Europe, où la pression est encore supérieure à 765 mm. De faibles minima barométriques se trouvent ce matin sur l'ouest la France, la Provence et l'Italie.

Le vent est faible des régions est de Dunkerque à l'embouchure de la Loire; il souffle de l'ouest sur le littoral de la Gascogne.

Des pluies sont tombées dans l'extrême nord du continent. En France, on signale des orages dans la région de Clermont et au mont Aigoual.

La température n'a pas notablement varié dans l'ouest de l'Europe. Le thermomètre marquait ce matin : 10° à Arkhangel, 19° à Paris, 23° à Lyon, 24° à Marseille, 28° à Livourne.

On notait : 19° au puy de Dôme, 15° au Ventoux, 9° au pic du Midi.

En France la température va rester élevée avec temps beau dans le nord, orageux dans le sud.

A Paris, hier, beau. La température moyenne, 23° 6, a été supérieure de 5° 6 à la normale 18° 1.

Baromètre à 7 heures du matin, 763 mm., en baisse à 10 heures.

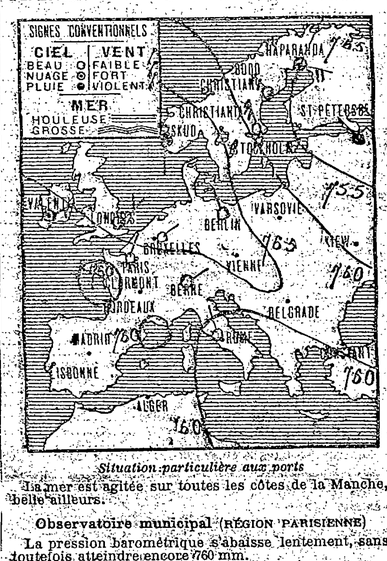

Situation particulière aux ports

La mer est agitée sur toutes les côtes de la Manche, belle ailleurs.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

La pression barométrique s'abaisse lentement, sans toutefois atteindre encore 760 mm.

Les vents, près du sol, ont pris un peu de force des régions nord-est; le ciel est absolument pur.

La température tend à devenir moins élevée, par suite de l'augmentation de la vitesse du vent et de son orientation; les minima ce matin sont uniformément voisins de 16°. Les maxima d'hier ont encore, sur de nombreux points, dépassé 30° : 30° 2 à Trappes, 30° 5 à Montsouris, à Joinville, 31° à Villepreux, Saint-Cloud et Villejuif, 32° à Achères, Saint-Denis, et 32° 3 à Vaucluse.

A l'Observatoire municipal de la tour Saint-Jacques, on nous a communiqué la note suivante :

« Depuis le 7, la température s'est sensiblement élevée sur notre région. A la tour Saint-Jacques, les maxima ont atteint 30° les 8, 9 et 10 et la moyenne pour ces trois journées a présenté successivement un excès de 4° 4° et 5° 4 sur la normale. A cette époque de l'année, il est assez fréquent d'observer à Paris des températures voisines de 30° et, même en juillet 1900, du 12 au 27, sauf le 23, on a constaté à Montsouris, tous les jours, des maxima supérieurs à 30°, et pendant cette période, cinq fois, la température de 35° a été dépassée. Les journées de chaleur de 30° et plus peuvent s'observer à Paris au plus tôt le 25 mai (1892) et, au plus tard, le 27 septembre (1895); des maxima aussi élevés sont toujours plus fréquents en juillet et août qu'en juin ou septembre, ils se produisent quelquefois pendant deux ou trois jours consécutifs et, rarement, pendant plus de dix jours comme en août 1876, août 1878 et juillet 1900. La température de 30° et plus ne se maintient jamais longtemps. Cependant, en 1900, le 20 juillet, elle dura pendant sept heures consécutives, dont trois au-dessus de 35°.

Les maxima de température relevés chaque jour, soit à Paris, soit en banlieue, présentent peu de différence. Il n'en est pas de même des minima lesquels sont assez uniformes quand le vent atteint 4 à 5 mètres par seconde, mais accusent un excès notable à Paris lorsque l'air est calme.

Le maximum annuel absolu de la température à Paris se présente en moyenne vers le 15 juillet; il peut être observé beaucoup plus tôt, ainsi en 1841 le maximum de l'année 33° 8 s'est produit le 26 mai. Cette date est la plus hâtive connue; en 1900, le maximum ne s'était manifesté que le 12 septembre. Le maximum absolu enregistré jusqu'ici a été de 38° 4 le 19 juillet 1881 (Parc Saint-Maur) et 9 juillet 1874 (Montsouris), et de 38° 6 le 20 juillet 1900 (Montsouris); ce même jour le thermomètre a marqué 37° 7 au Parc Saint-Maur et 30° 2 à Achères.

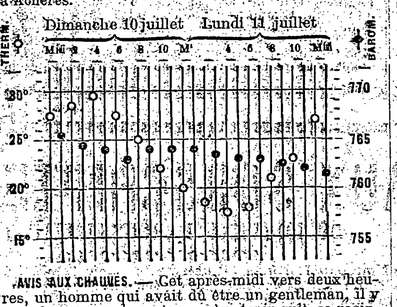

AVIS AUX CHAUVES. — Cet après-midi vers deux heures, un homme qui avait dû être un gentleman, il y a quelques semaines, à ne s'en tenir qu'à sa redingote grise un peu fripée, à ses vernis un peu défoncés, à son gibus un peu râpé, s'asseyait à la terrasse d'un café du boulevard. Il faisait très chaud; il leva son chapeau et s'épongea le front...

Mais, aussitôt, ses voisins poussèrent des acclamations. Les passants s'arrêtèrent et s'entassèrent sur le trottoir, considérant avec curiosité ce consommateur; car cet homme avait un crâne rasé, lisse à blanc, passé au papier de verre, et portait tout autour de l'occiput une inscription : « Ce soir, à huit heures, allez tous voir ceci, à tel endroit. » Ce consommateur, presque distingué, avait transformé son crâne en une affiche-réclame pour un spectacle de music-hall parisien.

Les badauds furent bientôt trois cents. Alors un peu d'inquiétude se manifesta dans le café, et le patron se prit à parlementer avec ce client trop chauve! Un sergent de ville, attiré par cet attroupement, apparut derrière la triple haie de curieux, et le singulier consommateur pensa qu'il serait plus sage de s'éclipser. Il paya son « quart » de bière et se se remit en marche sur le boulevard. Un peu plus loin il recommença, s'assit et s'épongea le front.

Nous verrons bientôt, sans doute, une annonce dans ce style : « On demande des hommes chauves pour consommer des bocks aux terrasses des cafés. » En août, il y aura des amateurs.

VOL DE TABLEAUX AU GRAND PALAIS. — Au moment de l'envoi des artistes français à l'Exposition de Saint-Louis, des toiles avaient été entreposées dans un des dépôts du Grand Palais. Le 18 février dernier, des gardiens, en faisant leur tournée, s'aperçurent que cinq de ces toiles avaient été détachées de leurs cadres à coup de couteau, et enlevées. M. Chanot, commissaire de police, ouvrit une enquête qui, jusqu'ici, n'a pas permis de retrouver les voleurs.

Les toiles dérobées sont intitulées : *Nuit de noces à Béthléem*, par Ralli; les *Disciples d'Emmaüs* et *Il est ressuscité*, par Eugène Girardet; *Blanchisseuses et Soir*, par Souza Pinto.

De son côté, le service de la Sûreté avait été chargé de faire des recherches. Dernièrement, un lot de tableaux fut saisi au cours d'une perquisition chez un recéleur connu sous le nom de Grand-Léon, et dont nous avons annoncé l'arrestation.

Ces tableaux, qui sont fort nombreux, vont être examinés, et l'on espère retrouver parmi eux les toiles de MM. Ralli, Eugène Girardet et Souza Pinto.

UN ORIGINAL. — M. B..., ingénieur à Paris, se suicidait il y a peu de jours, las de vivre. Il n'avait pas de proches parents qu'il affectionnât et répartit sa fortune, qui est importante, entre diverses administrations. Il laissait, notamment, 65.000 francs à l'Assistance publique, et faisait encore ces legs assez originaux :

« Je laisse au commissaire de police de mon quartier une obligation de 500 francs de la Ville de Paris et mon piano à manivelle; au prêtre officiant à mes obsèques, je laisse ma montre, ma chaîne, ma bague en or et mon parapluie à manche d'argent. »

Les légataires ont été avisés.

INCENDIE. — Un incendie a éclaté ce matin sur la zone militaire, près de la porte de Flandre. En cet endroit, se trouvent des baraques en planches, habitées par des chiffonniers. Le feu s'est propagé avec rapidité dans ce milieu facilement inflammable.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

L'ACCIDENT DE CALVIAC. — La receveuse de la halte de Calviac (Dordogne), Mme Lignac, a péri écrasée par une automobile qui avait continué sa route.

L'auteur de l'accident a été arrêté hier à Cadouin. C'est un ingénieur des arts et manufactures de Paris, M. R... Il a été écroué à la prison de Sarlat.

INFORMATIONS DIVERSES

— A l'occasion de l'anniversaire de la naissance du roi Pierre de Serbie, un *Te Deum* sera célébré à l'église russe de la rue Daru, le mardi, à dix heures et demie du matin.

Après le *Te Deum*, M. Popovitch, chargé d'affaires de Serbie, recevra à l'hôtel de la légation entre dix heures et une heure.

— Nous avons reçu, pour les *Colonies de vacances*, d'un abonné du *Temps* qui préfère rester anonyme, un mandat de 100 francs, que nous envoyons à Mlle Delassaux, directrice de l'œuvre, 12, rue Gaillard.

LA SUPPRESSION DES ÉCOLES CONGRÉGANISTES AUTORISÉES

Nous continuons aujourd'hui à publier la liste par département, des écoles congréganistes autorisées dont la suppression est effectuée en vertu de la nouvelle loi du 7 juillet 1904.

Les arrêtés de suppression publiés hier au *Journal officiel* portent sur 39 départements et 758 écoles dont 311 écoles de garçons dépendant toutes des Frères des écoles chrétiennes et 447 écoles de filles.

Le *Journal officiel* publie aujourd'hui une seconde liste complétant la première et portant sur 48 départements, soit l'ensemble de la France, Algérie et colonies.

Rappelons que le premier nom est celui de la congrégation, les noms suivants sont ceux des communes, avec les adresses, des écoles supprimées.

Seine. — Frères de la doctrine chrétienne de Paris : Paris, 1er arr., 3, place de l'Ecole; 3e arr., 14, rue des Petits-Carreaux; 4e arr., 14, rue des Rosiers; 4e arr., 10, rue Saint-Louis-en-l'Ile; 4e arr., 23, rue de Turenne; 5e arr., 37, rue de Jussieu; 5e arr., 66, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève; 6e arr., 2, rue de Furstenberg; 6e arr., 3, rue du Cœur; 7e arr., 90 *bis*, rue Saint-Dominique; 10e arr., 20, rue du Temple; 10e arr., 28, rue La Fayette; 12e arr., 32, rue Wattignies; 13e arr., 13, cité Dalma; 13e arr., 75, rue de l'Ourcq; 19e arr., 49, rue Bouret; 20e arr., passage de Dunkerque; 20e arr., 124, rue de Bagnolet; Aubervilliers, 101, rue de Flandre; Ivry-sur-Seine, 207, rue de Paris; Issy-les-Moulineaux, 66, rue Ernest-Renan; Issy-les-Moulineaux, 30, rue Marceau; Pantin, 1, rue du Canal; Sceaux, 7, rue du Marché.

Dames de l'Assomption de Paris : Paris, 25, rue de l'Assomption.

Augustines chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la congrégation de Notre-Dame de Paris : Paris, 84, 86, rue de Sèvres, 16, rue de Sèvres, 29, avenue Hoche.

Augustines de l'intérieur de Marie, de Montrouge : Montrouge, 45, Grande-Rue.

Bénédictines du Saint-Sacrement, de Paris : Paris, 16, rue Tournefort, 20, rue Monsieur.

Dominicaines de la Croix, de Paris : Paris, 94, rue de Charonne.

Fidèles Compagnes de Jésus, de Paris : Paris, 67, rue de la Santé.

Sœurs de la Miséricorde, de Paris : Paris, 39, rue Tournefort.

Sœurs de Notre-Dame de Sion, de Paris : Paris, 61, rue Notre-Dame-des-Champs.

Dames du Sacré-Cœur, de Paris : Paris, 77, rue de Varenne.

Sœurs de Sainte-Elisabeth, de Paris : Paris, 5, rue de la Source.

Sœurs de la Visitation, Sainte-Marie de Paris : Paris, 110, rue de Vaugirard, 68, rue Denfert-Rochereau.

Zélatrices de la Sainte-Eucharistie, de Paris : Paris, 60, rue de Douai.

Filles de la Croix de Saint-André de la Puye, Issy, 10, rue des Noyers, 110, rue de Paris, 28, rue de Seine, Paris, 90, rue de Sèvres, Nogent, place du Marché-Central.

Sœurs des écoles chrétiennes de la Miséricorde de Saint-Sauveur-le-vicomte, Paris, 60 et 62, rue de Picpus, 66, rue Vercingétorix, 12, rue des Croisades.

Sœurs de l'instruction charitable du Saint-Enfant-Jésus dites dames de Saint-Maur, Paris, 76, rue de l'Abbé-Grégoire.

Sœurs des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle de Paris, 35, rue de Picpus.

Sœurs du Saint-Enfant-Jésus de Neuilly, boulevard de la Saussaye, 3.

Servantes du Sacré-Cœur de Marie, Paris, rue de Chabrol, 41, rue Lhomond, Chevilly la rue.

Ursulines de Clamart, Clamart.

Sœurs de Marie Auxiliatrice de Paris, 8, avenue d'Iéna.

Sœurs de la Mère de Dieu de Paris : Paris, 45, rue de Picpus.

Sœurs de Sainte-Clotilde de Paris : Paris, 101, rue de Reuilly.

Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul de Paris : Stains, l'Hay.

Sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs d'Amiens : Bobigny, chemin du Parc.

Sœurs de la Compassion de la Sainte-Vierge de Saint-Denis : Saint-Denis, 14, rue aux Guelldres.

Servantes des Pauvres d'Angers : Joinville.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny de Paris : Paris, 21, rue Méchain.

Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve de Paris : Paris, rue Rataud.

Franciscaines missionnaires de Marie de Paris : Paris, 7, impasse Reille.

Sœurs de Sainte-Marie de la Famille de Paris : Paris, 99, rue de l'Abbé-Groult.

Sœurs du Saint-Nom de Jésus de Paris : Paris, 185, rue de Vanves.

Doubs. — Frères des écoles chrétiennes de Paris, Besançon : rue d'Alsace, 12; rue Saint-Jean, 11; rue Rouchaux, 13; rue Pasteur, 8; rue du Palais, 10; rue Saint-Claude.

Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus, de Paris : Besançon.

Sœurs de la Sainte-Famille, de Besançon.

Ursulines d'Orchamps-Vennes.

Sœurs de la Charité de Besançon : Besançon, 19, rue du Clos; paroisse Saint-Maurice; paroisse Sainte-Marie-Madeleine, 127; Grande-rue; Vauclusotte, Maiche, Mandeure.

Drôme. — Frères des écoles chrétiennes de Paris : Moras, Montvendres, Saint-Sorlin.

Sœurs des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, de Recoubeau : Recoubeau.

Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Valence : Valence.

Sœurs de la Visitation Sainte-Marie de Montélimar : Montélimar.

Sœurs du Saint-Nom-de-Jésus, de Loriol : Loriol.

Finistère. — Frères des écoles chrétiennes de Paris : le Conquet, Lannilis, Ouessant, Pouldalmezeau, Plouguerneau, Plouzané, Landivisiau, Plougouven.

Ursulines de Morlaix : Morlaix.

Sœurs des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration perpétuelle de Paris : Saint-Pol-de-Léon.

Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve de Paris : Plougastel-Daoulas.

Garonne (Haute-). — Frères des écoles chrétiennes de Paris, : Fronton, Saint-Jory, Grenade, Grenade (Larm), Seysses, Auterive (Saint-Paul), Rieux, Montesquieu-Volvestre, Aspet, Saint-Béat, Salies, Touille, Aurignac, Montréjeau, Baziège, Caraman, Revel, Saint-Gaudens, Pibrac, Montastruc, Villemur, Muret, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (Saint-Aubin), Toulouse (Côte-Pavée), rue Belle-Paule, Toulouse (Saint-Michel), grande-rue Saint-Michel, Toulouse (Saint-Pierre), canal de Brienne, Toulouse (la Daurade), rue Lakanal, Toulouse (Saint-Jérôme), place Lucas, Toulouse (Bonnefoy), rue Saint-Louis, Toulouse (Saint-Etienne), rue Bida, Toulouse (Sainte-Anne), rue Sainte-Anne, Toulouse (Saint-Cyprien), rue Saint-Joseph-de-la-Grave, Toulouse (Saint-Sernin), place Saint-Sernin, Toulouse (Saint-Sylve), chemin des Braves.

Sœurs Bénédictines du Saint-Sacrement de Toulouse : Toulouse, place Saint-Raymond.

Sœurs de Notre-Dame, de Toulouse : Toulouse, rue Pharaon.

Sœurs du Sacré-Cœur, de Paris : Toulouse, rue des Récollets.

Sœurs de la Sainte-Famille-de-Nazareth, au Plan : Le Plan, Saint-Geniès.

Sœurs du Saint-Nom-de-Jésus, de Toulouse : Cazères.

Sœurs de la Visitation Sainte-Marie, de Toulouse : Toulouse, rue de la Dalbade.

Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, de Paris : Fronton, Roques.

Filles de la Croix-de-Saint-André de la Puye (Vienne) : Paulhac, Portet, Castelnau-d'Estrétefond, Villefranche, Lherm, Montberon, Villematier (commune de Villemur), Seysses, Saint-Cézert, Montlaur, Colomiers, Sauveterre (Brunoan), Avignonet, Cugnaux, Pibrac, Saint-Martin-du-Touch.

Sœurs de l'Instruction charitable du Saint-Enfant-Jésus, dites de Saint-Maur, à Paris : Toulouse.

Sœurs de la Présentation de Notre-Dame, de Castres (Tarn) : Toulouse, rue des Trente-six-Ponts.

Servantes de Marie-d'Anglet (Basses-Pyrénées) : Montastruc.

Sœurs de Notre-Dame de la Compassion, de Toulouse : Toulouse, rue Romiguières.

Sœurs de la Miséricorde, de Moissac : Toulouse.

Hérault. — Frères des écoles chrétiennes de Paris, Marsillargues, Vendargues, Florensac, Pomérols, Montagnac, Saint-Gervais, Hérépian, Saint-Pons, la Salvetat, Saint-Chinian, Cessenon.

Sœurs de la Présentation de Marie de Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) : Roujan.

Ursulines de Pézenas : Pézenas.

Sœurs de l'Instruction charitable du Saint-Enfant Jésus, dites de Saint-Maur, de Paris : Montagnac.

Sœurs de Saint-Joseph de Lyon : Saint-Pons.

Franciscaines de Saint-Chinian.

Sœurs du Saint Cœur de Marie de Rodez : Fougères, Lamalou, les Aires, Riols, Caussiniojouls.

Sœurs de Saint-Joseph, dites de la Sainte-Famille, de Saint-Gervais-sur-Marc : Saint-Gervais-sur-Marc.

Religieuses de Saint-Dominique de Ganges : Ganges.

(*A suivre.*)

LIBRAIRIE

CENTENAIRE DE LA PREMIÈRE DISTRIBUTION

DE L'INSIGNE DE LA LÉGION D'HONNEUR

(15 juillet 1804)

A l'occasion de ce centenaire, M. F.-A. Rigault fera paraître le 15 juillet prochain, chez J. Leroy, éditeur, 55, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.

L'Etoile de la Légion d'honneur (1804-1904). *La Médaille militaire.* — Précis documenté de l'histoire de ces insignes. — Ouvrage grand in-quarto raisin, impression de luxe en deux couleurs, couverture impression or. Nombreuses illustrations de texte. Dix planches hors texte, dont deux en couleurs. Prix 6 fr. 50. En vente dès le 15 juillet 1904 chez les principaux libraires et chez l'éditeur.

L'éditeur Fasquelle publie *les Femmes criminelles*, de G. Macé. Ce livre clôt la captivante et précieuse série des ouvrages que le célèbre chef de la Sûreté écrivit avec autant de compétence que de talent sur la police parisienne.

LIVRES A EMPORTER EN VOYAGE

Le Visage émerveillé, de la comtesse Mathieu de Noailles; *Souvenirs et Idées*, de George Sand, et *Confidentiel*, par Max O'Rell.

Nous appelons l'attention des souscripteurs du *Nouveau Larousse illustré*, sur l'avis très important qu'ils trouveront plus loin, au sujet de l'apparition et de la distribution du septième et dernier volume de ce magnifique dictionnaire encyclopédique.

(Voir aux annonces.)

AVIS ET COMMUNICATIONS

UNE NOUVELLE JUMELLE

Véritable merveille scientifique, donnant sous un format réduit le maximum de grossissement, de clarté et de champ. Prix : vingt francs, 12, boulevard des Capucines (Grand-Hôtel),